

Complément 2023 à la 4^e édition française (2020)

Franz Carlen, Franz Gianini, Anton Riniker

Comptabilité financière 2

Vous trouverez ci-dessous quelques mises à jour qui découlent de modifications légales, à apporter à notre dernière édition de cet ouvrage.

Nouveaux taux TVA

Voici les taux TVA pour 2023:

Taux ordinaire: 7,7 %

Taux spécial: 3,7 %

Taux réduit: 2,5 %

Voici les nouveaux taux TVA à partir de 2024:

Taux ordinaire: 8,1 %

Taux spécial: 3,8 %

Taux réduit: 2,6 %

Nouvelle rente AVS maximale et déduction de coordination

Voici la nouvelle rente AVS maximale à partir de 2023:

- Rente AVS simple maximale: CHF 2'450.– par mois, soit CHF 29'400.– par an

Voici la nouvelle déduction de coordination:

- Par an: $7/8$ de CHF 29 400.– = CHF 25'725.–
- Par mois: $7/8$ de CHF 2 450.– = CHF 2'143.75.–